

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTS-DE-SEINE  
92501

**Extrait du Registre  
des délibérations  
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 03 OCTOBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 25 SEPTEMBRE 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

M. RUFFAT (pouvoir à Mme PAPONNAUD), Mme KEMPF (pouvoir à M. ELIZAGOYEN), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à M. GABRIEL), Mme BERNARD (pouvoir à M. JEANMAIRE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 197 - Constat de la désaffectation de l'ensemble immobilier situé 5 rue Mouillon sur la parcelle cadastrée section AR n° 568.**

Le Maire rappelle que la Commune, propriétaire d'un ensemble immobilier situé 5 rue Mouillon et cadastré section AR n° 568, a procédé à son déclassement par anticipation afin de décider de sa cession au profit de la SCVV RUEIL ILOT DE LA POSTE lors de la séance du Conseil municipal du 4 avril dernier.

La désaffectation de l'ensemble immobilier devait intervenir ultérieurement et être constatée par une nouvelle délibération du Conseil municipal.

Il est donc proposé à l'assemblée de constater la désaffectation de l'ensemble immobilier situé 5 rue Mouillon, sur la parcelle bâtie cadastrée section AR n° 568, conformément au procès-verbal constat établi par la Police municipale en date du 13 septembre 2023.

Invité à en délibérer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la délibération n°62 du 11 avril 2023 décidant la désaffectation et le déclassement par anticipation du bâtiment situé 5 rue Mouillon ;

Vu le procès verbal constatant la désaffectation du bâtiment ;

La Commission de l'équipement, de l'urbanisme et du développement durable entendue le 25 septembre 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 septembre 2023 ;

CONSTATE la désaffectation du bâtiment situé 5 rue Mouillon et cadastré section AR n° 568.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS.



  
**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 9 octobre 2023  
N° identifiant : 092-219200631-20231003-lmc146592A-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 9 octobre 2023